

PAR COURRIEL :

Montréal, le 17 novembre 2015

Objet : Demande d'accès aux documents pour les adresses 7031 à 7043, rue Jarry Est, (Anjou) Montréal

V/Réf

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 3 novembre dernier, concernant l'objet précité.

Les documents demandés suivants, concernant le 7041, rue Jarry Est, sont accessibles. Il s'agit de :

1. Rapport d'inspection daté du 2 juin 2011; 4 pages
2. Lettre de notre Ministère datée du 22 août 2011; 2 pages

Par ailleurs, vous noterez que dans certains documents des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24 et/ou 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Après vérification, nous sommes informés que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ne détient aucun document permettant de répondre à votre demande pour les autres adresses.

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièce jointe une note explicative concernant l'exercice de ce recours, ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Bureau de Montréal
5199, rue Sherbrooke Est, bureau 3860
Montréal (Québec) H1T 3X9
Téléphone : 514 873-3636
Télécopieur : 514 873-5662
Courriel : isabelle.tremblay@mdelcc.gouv.qc.ca
Internet : www.mdelcc.gouv.qc.ca

Bureau de Laval
850, boulevard Vanier
Laval (Québec) H7C 2M7
Téléphone : 450 661-2008
Télécopieur : 450 661-2217

Bureau de Lanaudière
100, boulevard Industriel
Repentigny (Québec) J6A 4X6
Téléphone : 450 654-4355
Télécopieur : 450 654-6131

Bureau des Laurentides
300, rue Sicard, bureau 80
Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3X5
Téléphone : 450 433-2220
Télécopieur : 450 433-1315

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 514-873-3636, poste 241.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Version originale signée par

IT/it

Isabelle Tremblay
Répondante régionale de l'accès
aux documents

p.j. (articles et recours)

Programme de contrôle environnemental

Nettoyeurs à sec

Formulaire d'inspection

Direction des matières résiduelles et des lieux contaminés
Service des lieux contaminés et des matières dangereuses

Juin 2011

INSPECTION DES NETTOYEURS À SEC

Direction régionale : CCEQ-Laval

N° dossier : 7610-06-01-04189-01 No du document : _____

N° du lieu d'intervention (SAGO) : X2130933 N° d'intervention (SAGO) : 300680758

DONNÉES RELATIVES À L'INSPECTION

Date d'inspection : 2 Juin 2011 Heure (début) : 15h20 Heure (fin) : 15h30

Type d'inspection : _____
 1^{re} inspection (diagnostic) _____
 2^e inspection _____
 3^e inspection _____

But de l'inspection : Vérification de la gestion des M.I.R.

Inspecteur/inspectrice : Patricia Martin

IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Nom (raison sociale) : Nettoyeur Leduc => (Dolman import-export inc.)

Adresse de l'entreprise : 7041 Jany Est

Municipalité : Montréal

Code postal : H1S 1G3

Téléphone : 514-354-9310

Télécopieur : _____

Courriel du répondant : _____

Personne contact : _____ art 53-54

Propriétaire du terrain : oui non

Nom du propriétaire : _____ art 53-54

Année d'installation de l'entreprise : environ 1985

PERSONNES RENCONTRÉES

Nom	Fonction	Téléphone	Cellulaire
art 53-54	<u>propriétaire</u>	<u>514-354-9310</u>	—

NETTOYEURS À SEC

DESCRIPTION

Combien de machines ?	
Génération : <input type="checkbox"/> type I <input type="checkbox"/> type II <input type="checkbox"/> type III <input checked="" type="checkbox"/> type IV <input type="checkbox"/> autre (spécifier) :	
La machine a-t-elle un distillateur ? <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <i>l'eau usée est gérée comme une M.D.R.</i>	

ENTREPOSAGE DES MATIÈRES DANGEREUSES RÉSIDUELLES (MDR) ¹	
Lieu dédié spécifiquement aux MDR : <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Sinon, spécifier :	
Localisation : <input checked="" type="checkbox"/> intérieure <input type="checkbox"/> extérieure	Contenant étanche (art. 45) : <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Lieu sécurisé : <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non	Bassin de rétention (art. 33-35) : <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non <i>il l'a commenté</i>
Pièce fermée : <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non	Présence d'absorbant : <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non
Autre (spécifier) :	Étiquette visible avec le nom (art. 46) <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non
Séparation des produits incompatibles (inflammable, corrosif, toxique, carburant) (art. 41) : <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
Identification de l'emplacement : <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non Si oui, spécifier :	
Avez-vous constaté des signes de fuites ou de déversement ? (ex. cernes, taches ou autres) <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Si oui, spécifier : <i>taches brunes au sol</i>	
Y a-t-il un drain (art. 35) : <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non	Si oui, où ce drain mène-t-il ?
Le drain est-il obturé (art. 45) ? <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
Est-ce accessible à l'équipe d'urgence ? (art. 36) <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non <i>↳ pas facilement</i> <i>= beaucoup de choses sur le chemin, avec le</i>	

ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR DES MDR <i>rendre à l'emplacement</i>	
Des contenants de produits chimiques sont-ils entreposés à l'extérieur ? <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non <i>↳ boîtes ventilateurs, etc.</i>	
Si oui, sont-ils sous un abri (art. 44) ? <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non L'abri est-il conforme (art.34)? <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
Espace clôturé : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
Dans un conteneur (art. 44) ? <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
Y a-t-il des signes de fuite ou de déversement (taches, cernes, odeurs) ? <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
Si oui, spécifier : _____	
Y a-t-il des poubelles ou un conteneur à l'extérieur ? <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non	
Contiennent-ils des déchets autres que domestiques ? <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
Vérifiez la présence d'indice de contamination (taches, odeur) et décrivez : _____	

¹ Les articles mentionnés proviennent du Règlement sur les matières dangereuses R-32

**EXPÉDITION DES MATIÈRES DANGEREUSES RÉSIDUELLES VERS UN DESTINATAIRE AUTORISÉ
(MDR) (RMD art.11)**

À quelle fréquence les MDR sont expédiées ?	<i>2x/en</i>
Nom du centre où sont expédiées les MDR	<i>art 23-24</i>
Pouvez-vous avoir accès aux informations ou aux factures confirmant les expéditions ?	<input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <i>01/10/2010</i>
Est-ce que le fournisseur de solvants ou/et des produits récupère les contenants contaminés ?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Sinon, qui récupère les contenants contaminés ?	<i>Aucun solvant neuf sur place.</i>
Commentaires et observations :	

TERRAIN

Y a-t-il une cour arrière ?	<input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Si oui, revêtement /cour :	<input type="checkbox"/> ciment <input checked="" type="checkbox"/> asphalte <input type="checkbox"/> terre <input type="checkbox"/> concassé <input type="checkbox"/> autre (spécifier) :
Y a-t-il des indices de contamination sur le terrain ou sur les terrains voisins ?	<input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non
Si oui, lesquels et où sont-ils situés (porte de service, lieu de réception des produits...) Décrivez :	
Y a-t-il des puits d'observation sur le terrain ?	<input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non
Si oui, combien y en a-t-il ?	_____
À quelle fréquence sont-ils échantillonnés ?	_____
Et pour quels contaminants ?	_____
Une étude de caractérisation du terrain (sol ou eau souterraine) a-t-elle été réalisée ?	<input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non
Si oui, l'étude est-elle disponible ?	
Commentaires :	_____
Y a-t-il des sorties d'air (observées sur le bâtiment) ?	<input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Si oui, à quel équipement sont-elles reliées ?	<i>ventilation</i>
Y a-t-il des taches près des sorties d'air ?	<input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non

Inspecteur/inspectrice

Date

01/08/2011

Vérificateur/vérificatrice

Date

23 août 2011

Direction régionale du Centre de Contrôle environnemental
de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides

Laval, le 22 août 2011

Monsieur art 53-54
Nettoyeur Leduc
7041 rue Jarry Est
Montréal (Québec) H4L3L9

N/Réf. : 7610-06-01-04189-01

Document : 400850494

Objet : **Résultats de l'évaluation de la conformité de votre entreprise de nettoyage à sec en regard de la réglementation sur les matières dangereuses.**

Mesdames, Messieurs,

La présente fait suite à l'évaluation réalisée le 2 juin 2011 par Patricia Martin sur les lieux de votre nettoyeur.

Après vérification, les machines à nettoyage à sec fonctionnant aux hydrocarbures sont également touchées par le *Règlement des matières dangereuses* (Q-2, r.32). Nous vous demandons donc de vous conformer au règlement de la façon suivante :

- Un bassin de rétention pouvant contenir le plus élevé des volumes suivants: 25% de la capacité totale de tous les récipients ou 125% de la capacité du plus gros récipient, doit être installé sous le contenant recevant les boues de distillation.
Règlement sur les matières dangereuses (Q-2, r.32)
Article 33-35
- Tout lieu d'entreposage, y compris l'aire d'entreposage, doit être aménagé et entretenu de manière à ce qu'il soit accessible en tout temps aux équipes d'urgence
Règlement sur les matières dangereuses (Q-2, r.32)
Article 36

Nous vous demandons également de nous transmettre une confirmation écrite dès que les démarches ou travaux visant la mise aux normes auront été complétés.

En fonction des éléments observés, du contenu de votre communication écrite à recevoir et d'autres considérations, il est possible que votre entreprise fasse l'objet d'une inspection dans un avenir plus ou moins rapproché.

Pour de plus amples informations concernant la présente ou tout sujet portant sur la réglementation relative aux matières dangereuses relatives au nettoyage à sec, vous pourrez communiquer avec Patricia Martin au (450) 661-2008, au poste 307 ou à l'adresse suivante patricia.martin@mddep.gouv.qc.ca.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La coordonnatrice par intérim

pm
Sofia Amel Kaddour

SAK/pm